



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

Avant que l'enfant paraisse

Il est impossible de réellement se préparer à la venue d'un premier enfant.

Bien entendu, des cours proposés par le CHUV ou des organisations privées permettent de nommer des processus physiologiques, des étapes de la grossesse et d'appréhender le matériel à utiliser. Les mères, dont certaines ont déjà ce regard dirigé vers l'intérieur, y partagent facilement leurs états émotionnels et physiques. Espérant peut-être dissiper un sentiment de perte de maîtrise, les pères se donnent bonne contenance. L'un d'eux dédramatise: «Si cela se passait trop mal, l'humanité n'aurait jamais survécu. Alors imaginez aujourd'hui qu'on accouche à l'hôpital plutôt qu'au coin d'une grotte.» Son épouse n'est qu'à moitié convaincue.

Même accompagnée d'une excitation joyeuse, une grossesse est une aventure à la fois physique – des premiers signes à une éventuelle reconstruction après un accouchement difficile – et mentale. On peut ne pas être assez de deux et les mères célibataires témoignent d'un courage admirable.

Cette aventure dépassera rapidement le cercle familial. Le «monitoring» technologique de la mère et de l'enfant préfigure le maurassien «cercle de rapides actions pré-

venantes» qui entourera le «petit citoyen» (voir citation en page 4). Notre société du risque zéro n'hésite pas à mobiliser à cette fin un colossal arsenal technologique. «Ce que vous voyez battre à l'écran sur vingt centimètres, Monsieur, c'est son cœur. En vrai, il a la taille d'un quart de grain de riz. Madame, les deux ventricules sont parfaits.» Alors guette la surinformation. Mais que faire en cas de problème réel? Très peu de parents, nous en fûmes, sortant à peine d'une interminable adolescence, sont préparés à se poser les questions difficiles.

Cette indissociabilité du corps et de l'âme prend de l'épaisseur lorsqu'elle entre en résonnance avec la société tout entière, ses structures mentales et ses penchants idéologiques. A une mère en plein travail réclamant une anesthésie péridurale à Lucerne en 1988, un médecin pouvait répondre froidement: «Tu accoucheras dans la douleur.» (*Genèse 3: 16*)

Aujourd'hui, et en tout cas dans les hôpitaux vaudois, les choix paraissent induits moins brutalement. Ils sembleront même libres, dans les limites qu'impose la survie de la mère et de l'enfant. Mais cette neutralité officielle cache mal une forêt d'injonctions contradictoires que subissent les couples, les femmes en

particulier, démultipliées par les réseaux sociaux.

Elles s'incarnent dans des questions très concrètes. Accouchement naturel, ou par césarienne? avec ou sans péridurale? en clinique, à l'hôpital, en maison de naissance, à domicile, en forêt? Chacune de ces questions est remplie d'une lourde charge morale, sinon politique, susceptible de sous-tendre un modèle de société, de rapport au corps, à la technique et au progrès.

Au XX^e siècle et dans les pays développés, la médicalisation progressive de la naissance a fait s'effondrer les taux de mortalité. Après la guerre, un discours féministe accompagna ces avancées: l'accouchement par césarienne et l'alimentation du bébé au lait artificiel étaient vus comme une libération de la femme des souffrances de la naissance et de sa réduction au rôle de nourrice. Aujourd'hui, un nouveau féminisme mâtiné d'écologie prône un retour aux pratiques les plus naturelles possibles. Des évocations du «féminin sacré» lui ajoutent une coloration *new age*. Elles rejoindront des préoccupations plus traditionnalistes.

Certaines approches, sans doute marquées par une hypermédicalisation dont nous sommes revenus, dépeignent le monde hospitalier comme un enfer. La sociologie woke

s'en mêle et dénonce toute intervention médicale un peu dirigiste comme une «violence obstétricale». Le chirurgien français Michel Odent (1930-2005), très lu dans les milieux éduqués, père de la réhabilitation de la naissance dite «physiologique», n'hésitait pas à établir un corollaire historique entre l'industrialisation de l'agriculture et la médicalisation de l'accouchement.

Il y a neuf semaines, en pleine nuit, une sage-femme remarquable, armée d'un quart de siècle d'expérience en salle d'accouchement, me racontait la défiance haineuse que certains parents purent lui témoigner, gavés de récits glaçants sur le monde hospitalier, et déçus de «finir à la «Mat»».

Mais nous avons peut-être eu de la chance. Sur un lit de la maternité du CHUV, un nouveau-né dans les bras, une mère éreintée mais en forme a une pensée pour ces nigériennes dont elle soigna jadis, au cœur du désert, certains des douze enfants que les mœurs du Sahel leur demandent d'accoucher en silence. A la fin, une naissance est une histoire d'universel et de particulier, dans l'espace et dans le temps. Avec un peu d'avance, nous retrouvons le message de la Crèche: la venue au monde d'un petit enfant pour le Salut de tous. Joyeux Noël!

Félicien Monnier

Dépeuplement?

On savait que la natalité suisse est en baisse et que seule l'immigration accroît notre population. Mais quand le démographe Manuel Buchmann, qui pointe un taux de fécondité de 1,29, le plus bas de l'histoire connue (il faudrait 2,1 pour maintenir la population), calcule que la Suisse, sans l'immigration, ne compterait plus que 5 millions d'habitants en 2070, cela fait tout de même un choc. Une diminution de presque la moitié! Pour l'effectif global, nous reviendrions à la situation de 1955.

Mais au fond, serait-ce grave? On n'a pas si mal vécu à cette époque. Cette perspective réjouit sans doute quelques rêveurs, qui se voient fort bien, chaussés de sabots, garder des chèvres dans de vastes campagnes. Elle peut même séduire des nostalgiques du bon vieux temps.

Mais il faut imaginer aussi des quartiers inhabités, avec certains immeubles tombant en ruines, des vallées dépeuplées, une vie culturelle réduite à peu de choses. Et surtout, on doit se rappeler qu'en 1955, la jeune

génération était forte; au XXI^e siècle, elle s'étirole. Dans l'avenir, faute de personnel, les industries partiraient; et qui soignerait les nombreux vieillards dans les hôpitaux et les EMS? Un tableau réaliste de cette Suisse à 5 millions, c'est celui d'un pays qui dépérit.

Le conseiller national valdo-valaisan Addor s'en alarme et propose que la Confédération adopte une politique nataliste. On partage sa préoccupation, mais le remède semble voué à l'échec. Dans les pays qui ont promu une telle politique, les résultats sont minimes et l'on reste bien au-dessous du taux nécessaire au maintien de la population. On doit plutôt considérer que la baisse de la fécondité résulte de causes culturelles et sociales multiples et profondes. En outre, des allègements fiscaux supplémentaires en faveur des familles n'auraient guère de sens au niveau fédéral, où l'IFD épargne déjà largement les revenus modestes et moyens; au niveau cantonal, il n'appartient pas à la Confédération de modeler la fiscalité.

L'avenir, bien sûr, ne se présente pas de façon aussi radicale que dans l'hypothèse présentée par M. Buchmann. Une certaine immigration va perdurer; on ne sait pas exactement à quel niveau; cela dépend du sort qui sera fait à l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» et au paquet des accords avec l'Union européenne; et encore de la conjoncture économique, en particulier de l'importance des délocalisations qu'envisagent nos entreprises, avec ou sans les pressions de M. Trump. Si la situation reste semblable à ce que l'on connaît aujourd'hui, on peut s'attendre à ce que la croissance démographique se poursuive quelque temps; on pourrait dépasser légèrement les 10 millions vers 2050, mais la courbe cessera de grimper. La Suisse à 10 millions, ce n'est pas là le problème – à condition que le pays adapte ses infrastructures.

Le problème est bien plutôt d'assurer le maintien de nos activités et de nos régimes sociaux avec une population où le nombre des retraités augmente et celui des actifs diminue. M. Mäder,

président d'*Economiesuisse*, propose diverses pistes: améliorer la productivité grâce à la sobriété réglementaire, la légèreté des impôts et la qualité des infrastructures, miser sur les nouvelles technologies (l'intelligence artificielle est une chance plus qu'un risque), augmenter la durée de la vie active. On ne peut qu'approuver; le monde politique en est-il capable?

Quant à l'immigration, elle sera nécessaire. Mais elle présente certains risques, surtout pour l'identité du pays. Les efforts d'assimilation doivent être poursuivis, en particulier par la participation des étrangers à la vie sportive et associative. De plus, l'immigration licite est une chose; l'immigration clandestine en est une autre, et nous avons l'impression (il n'y a bien sûr pas de chiffres) qu'elle est importante. Les contrôles devraient être puissamment renforcés, des pénalités appliquées avec rigueur; et pourquoi ne pas instaurer un visa touristique pour certains pays, afin d'éliminer les faux estivants?

Jean-François Cavin

Vallotton pour toujours

Jusqu'au 15 février prochain, le Musée Cantonal des Beaux-Arts héberge l'exposition intitulée, un peu bizarrement, «Vallotton forever». Sur deux étages, l'amateur pourra contempler plus de deux cent cinquante œuvres de tout genre, ordonnées à la fois chronologiquement et thématiquement. La visite se termine avec un film de dix minutes qui replace Vallotton, sa vie et certaines de ses œuvres – pas toutes exposées – dans l'ambiance de l'époque. L'exposition est ouverte tous les jours de 10h à 18h. Le jeudi, l'ouverture est prolongée à 20h. Le Musée est fermé le lundi.

Le livre de l'exposition

Le livre de l'exposition commence par un texte très personnel de Lionel Baier, *Un Vallotton à soi*. Enfant, le futur cinéaste rencontre Vallotton au hasard de ses gambades avec sa petite sœur au Musée des Beaux-Arts de Rumine. Il est d'emblée subjugué par l'*Autoportrait à l'âge de vingt ans*, un jeune garçon un peu boudeur, le regard obstiné et concentré, peut-être un peu dépréciatif, soigneusement coiffé et minutieusement restitué sur un fond gris vert. La rencontre est définitive: «Je parcours le monde depuis plus de quarante ans accompagné par Félix Vallotton», écrit Baier. Il introduit tout au long de ses films des références plus ou moins évidentes à l'œuvre du peintre, format reprenant celui des *Intimités* pour l'un, gamme de couleurs vallottonienne pour un autre, papier peint repris d'une

toile, etc. Il se dit «heureux d'avancer dans la vie avec un maître dans l'œil», ajoutant *in petto* «et dans le cœur». Il voit du Vallotton partout, autrement dit, il voit tout avec les yeux de Vallotton. Baier montre que l'artiste est un éducateur, non parce qu'il peint des sujets édifiants, mais parce qu'il ouvre les yeux sur les dessous de la réalité, sur la vérité que révèle la rencontre du peintre et de son objet.

On trouvera encore dans cette introduction un essai original sur l'importance du vert, toxique, grisé ou éclatant, dans l'œuvre de Vallotton. Un texte de Mme Catherine Lepdor souligne l'impossibilité de classer Vallotton. De fait, on l'a associé à toutes les tendances modernes, nous dit l'auteur: «Néo-traditionalisme, primitivisme, Nouvelle Objectivité, Retour à l'Ordre, réalisme magique, surréalisme...». Inclassable! Il vaut donc mieux se concentrer sur sa cohérence interne, ce qui n'est pas simple non plus. Ses peintres préférés, Léonard de Vinci, Dürer, Holbein le Jeune, Ingres, qu'il admire par-dessus tout, ou encore le Douanier Rousseau, indiquent quelques éléments: un métier rôdé, un dessin précis, des volumes fortement marqués, la stabilité et la solidité des réalisations. Ajoutons sa détermination à suivre son propre chemin sans s'occuper des modes. Et finissons par un «mécon-

Vallotton n'est tendre avec personne, ni avec ses nus, ni avec ses figures mythologiques, ni surtout avec lui-même.

tentement continu», que Ramuz note avec approbation, qui relève à la fois d'une exigence forcenée et d'une mélancolie naturelle profonde.

Les Intimités

Vallotton ne pensait pas beaucoup de bien de la nature humaine. Son regard affûté saisissait les équivoques, l'hypocrisie, les relations douteuses. Il n'était tendre avec personne, ni avec ses nus, ni avec ses figures mythologiques, ni, surtout, avec lui-même. Son *Autoportrait à la robe-de-chambre*, réalisé en 1914 le montre comme un «rond-de-cuir» (c'est lui qui le dit) un peu enrhumé. A travers cette réalisation, les critiques lisent sa déception de n'avoir pu, pour raison d'âge, s'engager dans l'armée. Quoi qu'il en soit, son regard reste vif et perspicace, comme dans tous ses autoportraits. Et le tableau est une perfection.

Vallotton a renouvelé la technique de la gravure sur bois en se limitant à des à-plats de noir et de blanc, à l'exclusion de ces gris qu'on obtient avec des hachures parallèles. Cette technique contrastée donne une grande force d'expression et beaucoup de netteté dans le rendu. Paradoxalement, il utilise cette netteté même pour mieux souligner l'équivoque de certaines situations.

Parmi les environ deux cents xylogravures qu'il a réalisées, on trouve les *Instruments de musique*, une série d'un haut degré d'abstraction, des mouvements de foule, des accidents, des arrestations musclées, des charges policières, une exécution capitale. Le titre est gravé à l'intérieur du tableau, dans un petit cartouche blanc au bas de l'image.

Les gravures sur bois les plus connues sont les *Intimités*, une série de dix pièces tirées chacune à trente exemplaires seulement. Le cadre est à chaque fois un salon bourgeois, à l'atmosphère étouffante et délétère, à peine allégée par ces motifs décoratifs dont Vallotton raffole. Il représente des couples aux rapports ambigus ou conflictuels. Ainsi, dans *Le mensonge*, le visage de l'homme cache celui de la femme. Ce qu'elle lui murmure est-il vrai ou mensonger? Et l'homme pense-t-il à ce qu'elle dit ou à une autre? Pour chacune des dix gravures, les in-

terprétations sont multiples. Mais il y a toujours un perdant, et l'autre ne remporte jamais qu'une victoire amère.

L'adultère, la vénalité, la jalousie, la mesquinerie, le soupçon sont le matériau essentiel de ces gravures. Et celles-ci sont l'un des sommets de l'art de Vallotton, et de l'art tout court.

Peintures

D'innombrables nus sont exposés, des intérieurs avec figures, des natures mortes, quelques scènes mythologiques. L'amateur a le bonheur de rencontrer *La malade*, *La visite*, *Femme fouillant dans un placard*, *Le bain au soir d'été* (si mal reçu par la critique que Vallotton a arrêté de peindre durant à peu près deux ans), *Le chapeau violet*, *Derniers rayons*, *La grève blanche Vasouy*, *Poivrons rouges*, *Le château Gaillard et bien d'autres*.

Si nous devons émettre un regret, ce serait l'absence de la *Femme nue assise dans un fauteuil rouge*, un des plus étranges et fascinants chefs-d'œuvre de Vallotton. Nous regrettons aussi de ne pas voir *Femme couchée dormant* et *Intérieur d'atelier avec figure*. Ces deux tableaux représentent Gabrielle, la femme de Vallotton, avec une douceur de touche, de coloris et d'atmosphère inhabituelle au peintre. Dans le premier, Gabrielle dort, encoconnée dans une couverture aux motifs entrecroisés, sur un édredon rouge ornementé d'or, avec un papier peint de fleurs bleues et rouges sur un fond de bleu très clair. Le second tableau la représente en déshabillé, posant sa main sur le haut d'un paravent, alanguie et regardant le peintre avec amour et confiance. Vallotton a aussi vécu des jours heureux.

Nous proposons au visiteur de consacrer quelques minutes à la fin du parcours au *Portrait de Juliette Lacour*. C'est le cinquième tableau, tout près de la sortie. Datant de 1886, il représente une ouvrière sur un fond de Seine grise et d'usines fumantes. La peau bistre, les yeux battus, vêtue et coiffée avec dignité, elle porte une infinie lassitude, due non seulement à des journées interminables de travail, mais aussi à l'absence de tout avenir possible. Il est difficile de la contempler sans que la gorge ne se serre. L'art du tout jeune Vallotton a fixé cette peine pour toujours.

Olivier Delacrétaz

Chœurs a cappella de Frank Martin

A côté de ses grandes fresques chorales avec ou sans orchestre (*Messe à double chœur*, *Le Vin Herbé*, *In Terra Pax*, *Golgotha*, *Requiem*, etc.), le compositeur genevois Frank Martin, on le sait peu voire pas du tout, a abondamment pratiqué une forme musicale de plus petite dimension: le chœur *a cappella*, et ceci tout au long de sa carrière, de 1912 à 1961.

Lors de l'année commémorative des cinquante ans de la mort du compositeur en 2024, les Editions musicales Henry Labatiaz à Saint-Maurice ont fort opportunément édité un recueil comportant une quarantaine de ces pièces, pour une bonne partie inédites.

Elles sont écrites pour chœur mixte et chœur d'hommes ou de femmes, sur des textes d'auteurs aussi divers que Ramuz, Ronsard ou Paul-Jean Toulet, mais on y trouve aussi des arrangements et harmonisations de chansons populaires françaises et même allemandes.

Créés pour enrichir le répertoire *a cappella* des sociétés chorales d'amateurs de Suisse (Martin fut membre, et même président en 1944, de l'Association des musiciens suisses), ces chœurs sont évidemment d'une facture musicale plus simple (si l'on excepte les *Cinq Chants d'Ariel*, mais qui ne font pas partie de cette anthologie) que les œuvres citées plus haut. Les mélomanes familiers du style, si reconnaissable après quelques mesures, de Martin auront parfois de la peine à l'y retrouver, même si on y décele ici ou là sa patte dans quelques tournures et surprises harmoniques.

Dans la foulée de la publication de ce recueil, une bonne moitié de ces œuvres

a été enregistrée sur un disque, également lors de cette année commémorative de 2024, par la Zürcher Sing-Akademie sous la direction de son chef principal Florian Helgath¹. L'interprétation en est excellente sur tous les plans: justesse, équilibre des voix, nuances, et on soulignera la qualité de la prononciation du français, les ensembles non francophones achoppant souvent sur cette difficulté. Cette dernière remarque atténue un peu notre déception qu'on n'ait pas engagé un chœur de Suisse romande (et nous en avons de bons!) pour enregistrer ce répertoire, ce d'autant plus que la maison productrice de ce disque (Claves) a son siège à Prilly.

Une excellente idée a été d'adjoindre à ce programme quelques œuvres de compositeurs de la même époque qui ont enrichi de belle manière le répertoire choral de Suisse romande et qui sont représentés chacun par un chœur: Heinrich Sutermeister, Bernard Reichel, Rafaele d'Alessandro, Roger Vuataz, André-François Marescotti, Jean Binet, Henri Gagnebin, Carlo Hemmerling, et même une compositrice en la personne de la Genevoise Fernande Peyrot.

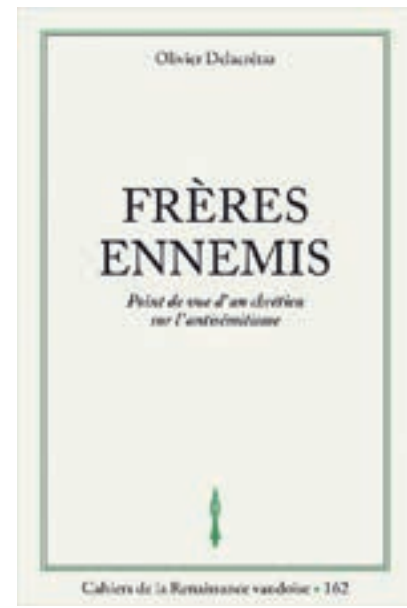
Un enregistrement à recommander chaudement à tout mélomane amateur d'art choral; puisse-t-il aussi inciter les chefs de chœur de Suisse romande à inscrire quelques-unes de ces pièces au répertoire de leurs chorales: de belles satisfactions musicales les attendent.

Frédéric Monnier

¹ *Chœurs a cappella*, Frank Martin et ses contemporains; Zürcher Sing-Akademie, dir. Florian Helgath; Claves Records.

Un point de vue chrétien sur l'antisémitisme

Rappelons la publication toute récente de l'ouvrage *Frères ennemis: Point de vue d'un chrétien sur l'antisémitisme* de M. Olivier Delacrétaz, aux Cahiers de la Renaissance vaudoise. Cet ouvrage n'est pas une réaction aux actualités: cet aboutissement de plusieurs années de lectures et de réflexions propose de retracer les multiples strates, religieuses, économiques, politiques, raciales de l'antisémitisme, cumulées depuis le XI^e siècle. Rendez-vous sur www.ligue-vaudoise.ch/cahiers pour le commander sans tarder! Aussi disponible en librairie.



Un accord de complaisance

La Nation N° 2292 du 14 novembre a publié la réponse de la Ligue vaudoise à la consultation portant sur le nouveau paquet d'accords Suisse – UE. Nous allons dans les numéros à paraître revenir séparément sur les différents accords du paquet. Nous ouvrons les feux avec le projet d'accord relatif à l'électricité.

Les partenaires suisses participent aujourd'hui déjà au réseau électrique européen : des échanges transfrontaliers se font de gré à gré en appliquant les règles tarifaires du marché libre européen pour des achats anticipés (jusqu'à 5 ans) ou *spot* (besoins immédiats). Le transport d'électricité de, vers et à travers la Suisse est aujourd'hui fonctionnel, sans accord spécifique avec l'UE.

La Suisse commerce principalement avec trois pays partenaires : elle achète en hiver du courant nucléaire de France et revend de l'hydraulique en été lors des révisions de centrales ; la Suisse achemine (avec l'Autriche) l'électricité allemande et, pour une plus faible part, française nécessaire à l'Italie.

Certains partenaires étrangers sont déjà engagés en Suisse : EDF est partenaire du projet de pompage-turbinage Emosson–Nant de Dranse ; l'allemande EON est actionnaire d'infrastructures (production et transport) dans l'est de la Suisse.

La loi sur l'approvisionnement en électricité de 2007 (LApEl) a attribué un monopole de fait à Swissgrid et aux gestionnaires de réseau pour l'acheminement et la distribution. Swissgrid dispose d'une faible liberté pour négocier les tarifs de transport à travers la Suisse. L'accès au marché libre est réservé aux consommateurs dépassant 10 GWh/an. Les petits usagers sont liés à leurs gestionnaires locaux. Cette captivité n'a pas que des défauts : durant la crise de 2022, les consommateurs captifs ont vu leur facture au plus doubler, alors que celle des consommateurs libéralisés était multipliée jusqu'à 14 fois.

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom), « autorité de régulation indépendante », veille à la bonne application de la LApEl et de ses ordonnances.

La situation actuelle est d'abord inconfortable pour nos voisins européens, Italie en tête : l'approvisionnement de ce pays et le bon fonctionnement du réseau européen dépendent du transit à travers la Suisse et des conditions négociées avec Swissgrid pour assurer ce service. A contrario, la Suisse a besoin d'acheter et de vendre du courant en Europe pour l'ajustement saisonnier de l'offre et de la demande, ceci sans garantie réglementaire ou tarifaire en cas de pénurie en Europe.

Le projet d'accord

L'accord « a pour objectif de permettre la participation de la Suisse au marché intérieur de l'électricité de l'Union par l'application uniforme des règles régissant ce dernier, auxquelles sont apportées les adaptations nécessaires en vertu des termes et conditions énoncés dans le présent accord ».

Il est demandé à la Suisse de s'aligner sur vingt « actes juridiques » distincts traitant notamment des modes de production, de la régulation du marché, de l'infrastructure, de la gestion des réseaux de transport et redevances correspondantes, de l'allocation des capacités, de l'échange d'informations.

L'accord n'exige pas de privatisation. La participation majoritaire directe ou indirecte des collectivités publiques suisses dans les sociétés de production, de transport ou de distribution reste possible, pour autant que la concurrence soit équitable avec des entreprises de l'UE. Les éventuelles subventions, aides et concessions exclusives accordées par les collectivités doivent à terme être abandonnées. Ceci permet la libéralisation (= choix libre du fournisseur dans toute l'Europe) pour petits et grands consommateurs.

L'art. 21 de l'accord vise l'accroissement de la part de toutes les énergies renouvelables et non des seules sources électriques. L'article renvoie à un autre paquet d'actes juridiques de l'UE couvrant la protection de l'environnement, la promotion des énergies renouvelables et la part de celles-ci dans la consommation indigène, voire l'aménagement du territoire pour les produire. La clause évolutive de l'art. 44 parle de l'extension de la portée de l'accord dans les domaines de l'hydrogène ou des gaz renouvelables.

La Suisse gagne le droit de participer aux organes européens. Ainsi, l'ElCom rejoint l'Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER), Swissgrid le réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT) et les gestionnaires de réseau suisses l'entité des gestionnaires de réseau de distribution de l'Union (entité des GRD de l'Union). Ces organes décident non seulement des actes juridiques pertinents, mais aussi de leurs conséquences opérationnelles sur la production, le transport et la distribution électrique, ceci dans tous les pays couverts par l'accord. Aucun droit de veto n'est prévu pour les décisions impliquant la Suisse. L'ElCom et Swissgrid deviennent de simples organes d'exécution des décisions européennes en matière d'électricité.

Cette participation européenne s'accompagne d'une cotisation administrative proportionnelle à son PIB. Le montant et le mode de refacturation (taxe à la consommation ou nouvelle charge contributive) restent à définir.

Enfin, l'accord est indépendant du reste du paquet : il est théoriquement dénonçable avec six mois de préavis sans mesure compensatoire touchant un autre domaine.

Conséquences de l'accord :

Hormis la facilitation des négociations commerciales entre entreprises suisses et

européennes, la Suisse ne retire à notre avis aucun avantage de l'accord. Celui-ci ressemble plus à un cadeau pour compenser les particularités suisses concédées par l'UE dans le reste du paquet.

La Suisse sera contrainte de s'aligner rapidement sur les règles de l'UE. Cette dernière imposera, via l'ACER ou le REGRT, les étapes du développement, dans l'intérêt de l'UE, du réseau de production et de distribution en Suisse. Outre la perte de souveraineté correspondante, ceci conduira à des priorités d'investissement probablement défavorables aux Suisses (par exemple construire de nouvelles lignes de transport nord-sud avant d'investir dans des sources indigènes de production). Les entreprises ou groupes énergéticiens européens soumissionneront de manière accrue, car sans crainte de protectionnisme, pour la réalisation des grands projets sur territoire suisse.

La libéralisation complète poussera nombre de petits clients à délaisser les producteurs hydroélectriques locaux au profit de sources étrangères moins chères, mais pas forcément renouvelables. Ceci conduira à la réduction des investissements indigènes dans de nouvelles sources durables, voire à l'arrêt d'équipements existants (barrages compris), dont la rénovation n'est pas rentable. Ceci réduira l'autonomie énergétique de la Suisse et freinera ses ambitions pour atteindre la neutralité carbone.

La baisse des tarifs promise par les partisans de l'accord est un miroir aux alouettes : il faudra couvrir la contribution suisse à l'ACER. L'article de Benjamin Ansermet ci-après montre de manière cocasse les méfaits possibles de la libéralisation du marché.

Enfin, de par ses renvois à de multiples actes juridiques européens contraignants, l'accord porte bien au-delà des questions techniques ou politiques touchant l'électricité.

Le *statu quo* semble préférable.

Cédric Cossy

L'électricité libéralisée en France

Avec les nouveaux accords avec l'UE, la libéralisation de l'électricité revient dans l'actualité. Mais qu'a-t-elle permis chez nos voisins ? Petit tour outre-Jura.

Depuis 1946, la France connaissait un monopole public de la production d'électricité après la création d'EDF (Electricité de France). Cette dernière développait, sous impulsion étatique, la production nucléaire dans le pays.

Puis vint l'UE, expliquant que la concurrence était forcément meilleure, qu'elle faisait baisser les prix et qu'il fallait créer un marché libre et concurrentiel pour l'électricité française.

Alors, depuis les années 2000, la marche vers la libéralisation fut prise pour permettre à des fournisseurs « alternatifs »¹ de voir le jour. Sauf qu'EDF produisait toujours suffisamment d'électricité pour fournir tous les Français, et ce à un prix très bas. De plus, certaines de ces infrastructures forment ce que l'on appelle en économie un monopole naturel, et la sécurité des centrales nucléaires ne se délègue pas n'importe comment, sans compter les coûts qu'elles nécessitent. Les concurrents ne pouvaient pas rivaliser.

En 2010 vint la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité), ainsi que la création de l'ARENH (Accès régulé à l'énergie nucléaire historique). Ce dernier assure aux fournisseurs alternatifs un accès à la production d'EDF. Celle-ci est contrainte de leur vendre une part de l'électricité qu'elle produit au prix de production. Pour le reste, ces fournisseurs complètent leurs achats sur le marché européen. Ils ne produisent donc rien, mais ce système leur permet de gagner de l'argent en revendant de l'électricité à leurs clients². Quant à EDF, le prix de vente de son électricité est contrôlé (via le TRVE, Tarif réglementé de vente d'électricité), notamment pour qu'il ne soit pas trop bas, et ainsi laisser une chance à ses concurrents. En passant, ce système prive EDF d'une partie de ses revenus et l'Etat de dividendes. La dette d'EDF a d'ailleurs augmenté depuis le début du siècle.

Ce système est déjà absurde quand tout va bien. Mais les vrais problèmes apparaissent quand la situation va mal, comme en 2022.

Sur le marché européen, le prix de l'électricité correspond au coût de la der-

nière centrale qu'il a fallu allumer pour satisfaire la demande, généralement des centrales à gaz ou au charbon, pour gérer les fluctuations de la consommation. Ainsi, en 2022, avec l'augmentation du prix de production de ces centrales, le prix de l'électricité en France a aussi gonflé. Or la production électrique française dépend surtout du nucléaire et des barrages. Le prix n'aurait donc pas dû augmenter autant si la France n'avait pas fait partie du marché européen, où puisent les fournisseurs alternatifs.

Avec cette hausse des prix, ils ne parvenaient plus à fournir de l'électricité bon marché à leurs clients. Ainsi proposaient-ils des offres de renouvellement de contrat à des prix prohibitifs, voire encourageaient leurs clients à se tourner vers EDF. Bulb France, ne parvenant pas à être rentable, a pour sa part fermé et renvoyé tous ses clients à EDF, qui demeure le fournisseur de secours en cas de défaillance d'un autre fournisseur. Pour rappel, ceux-ci étaient censés lui faire concurrence.

EDF, pour fournir ces nouveaux clients, devait parfois racheter sa propre électricité sur le marché, via les quotas

de l'ARENH, à un prix plus élevé que son coût de production. La période aurait dû renforcer EDF, capable de fournir une énergie moins chère que ses concurrents européens mais, au lieu de ça, la situation de l'entreprise a empiré.

Ajoutons que l'Etat était forcé d'agir pour sauver les fournisseurs concurrents, car l'UE imposait de maintenir cette concurrence. D'où le bouclier tarifaire pour limiter les prix payés par les particuliers.

Que retenir de l'exemple de notre voisin ? D'abord, que le libre marché et le libéralisme économique peuvent parfaitement être imposés idéologiquement sans aucun rapport avec la réalité. Ensuite, que lorsque l'UE arrive pour vanter les futurs mérites de la libéralisation du marché électrique, une sérieuse méfiance est de mise.

Benjamin Ansermet

¹ Cet anglicisme est le terme officiel adopté dans la réglementation française.

² Le site *elucid.media* a schématisé l'évolution de la fourniture d'électricité en France. La complexification est si grande qu'elle en devient comique.

Faut-il encourager le mécénat?

Le 30 novembre dernier, une grande majorité du peuple et tous les Cantons suisses ont heureusement rejeté une initiative des Jeunes socialistes, qui voulait introduire un nouvel impôt fédéral sur les grosses successions.

Le journal *24 heures* s'est fait l'écho d'une proposition du conseiller aux Etats vaudois Pascal Broulis, visant à encourager le mécénat¹.

Qu'est-ce que le mécénat? Il faut le distinguer du *sponsoring*, ou sponsoring, qui est une aide financière apportée à une action sportive ou culturelle, versée en principe par une entreprise, qui cherche ainsi un moyen de faire de la publicité pour ses produits ou services.

Le mécène (dont le nom vient de *Caius Maecenas*, riche romain conseiller d'Auguste) est une personne fortunée, qui apporte un soutien matériel, sans contrepartie directe, à une personne ou à une institution, pour encourager un projet d'intérêt général.

Voyons quelle est la situation actuelle du mécénat en Suisse sur le plan fiscal, aux échelons de la Confédération et de notre Canton.

Echelon fédéral

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) prévoit la déductibilité des dons à «des personnes morales qui ont leur siège en Suisse et qui sont exonérées de l'impôt en raison de leurs buts de service public ou d'utilité publique», jusqu'à concurrence de 20 % du revenu net imposable².

L'exonération des personnes morales en question, et de celles qui poursuivent des buts culturels, est régie par la même loi³.

La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LIHD) prévoit des dispositions analogues⁴.

Il faut noter que ces déductions en faveur des institutions de bienfaisance ne concernent pas seulement les mécènes fortunés, mais aussi tous les contribuables qui paient des impôts, pour autant que leurs dons s'élèvent au moins à 100 francs par année fiscale.

Echelon vaudois

Dans le cadre autorisé par le droit fédéral, la loi vaudoise sur les impôts directs cantonaux (LI) prévoit les mêmes déductions en faveur des ins-

titutions de service public ou de *pure* utilité publique⁵.

Nous soulignons l'ajout de l'adjectif *pure* (utilité publique) en droit vaudois, alors qu'il ne figure pas dans les lois fédérales précitées. Cette adjonction a justifié hélas un durcissement de la pratique des autorités fiscales vaudoises, en particulier pendant le règne de M. Broulis à la tête du Département cantonal des finances.

Dans notre pratique notariale, nous avons pu constater cette évolution en matière d'exonération des fondations et d'assujettissement des associations.

Il y a trente ans, les demandes d'exonération des fondations d'utilité publique passaient comme lettre à la poste⁶ auprès du fisc vaudois. Ce n'est certes plus le cas aujourd'hui.

De même, l'Administration cantonale des impôts s'est mise à «chasser» les associations depuis dix à quinze ans, y compris les chœurs mixtes ou les clubs sportifs amateurs de nos villes et villages. Cette évolution regrettable a créé passablement de remous.

Conclusions

Au fond, le fisc n'aime pas que les contribuables aisés puissent choisir

d'affecter une petite partie de leurs revenus à des causes qui leur tiennent à cœur, plutôt que cette part tombe dans les caisses générales des collectivités publiques.

Nous pensons au contraire qu'il faut encourager ces personnes à créer des fondations d'utilité publique ou à donner une partie de leur argent à des institutions existantes. La collectivité dans son ensemble aurait tout à y gagner.

Nous proposons donc de supprimer l'adjectif *pure* (utilité publique) dans le droit fiscal vaudois, pour contraindre le fisc à assouplir sa pratique restrictive. Et nous soutiendrons les propositions de M. Broulis visant à encourager le mécénat.

Antoine Rochat

¹ «Et si le mécénat apaisait la grogne contre les ultrariches?», *24 heures* du 23 novembre 2025.

² Art. 33a LIFD.

³ Art. 56 lit. g et h LIFD.

⁴ Art. 9 lit. i et art. 23 lit. f et g LIHD.

⁵ Art. 37 lit. i et art. 90 lit. g et h LI.

⁶ Cette expression n'est-elle pas bientôt désuète?

Concours d'armée 25, le citoyen-soldat au centre de la capacité de défense

La première édition du concours d'armée s'est déroulée du 20 au 23 novembre 2025 dans le Chablais et sur la place de tir du Petit Hongrin. Placé sous la conduite de la Division territoriale 1, le concours a offert un cadre de compétition mêlant technique, tactique, endurance physique et résilience mentale aux trois cent vingt militaires participants répartis en huitante patrouilles et provenant de toutes les grandes unités d'armée.

La réintroduction d'un concours d'armée répond à un besoin: renforcer la préparation opérationnelle des combattants dans un contexte où les exigences physiques, psychologiques techniques et tactiques qui leur sont imposées ne cessent de croître. En effet, les retours d'expérience de la guerre en Ukraine montrent que, quelles que soient les technologies mises en œuvre au combat, malgré les drones ou le recours à l'intelligence artificielle, le fantassin reste le facteur décisif du succès.

En rendant le champ de bataille plus transparent, le drone et l'IA démultiplient les effets que les formations au sol peuvent produire, au-delà de ce qui était possible auparavant. Loin d'alléger leur travail, l'augmentation des capteurs, des effecteurs et de leur portée, l'inflation

des données à traiter et la létalité du champ de bataille accroissent considérablement la charge mentale des soldats et des chefs. Contrairement à la charge physique, elle ne peut que difficilement être compensée par la technologie.

De plus, l'ubiquité des drones tend à réduire la taille des formations de combat et à les disperser. Elles doivent désormais vivre et combattre d'une manière bien plus autonome qu'auparavant afin de limiter des déplacements, notamment logistiques, qui les rendent particulièrement vulnérables. L'isolement s'ajoute à la charge mentale et rend l'action du chef essentielle, comme garant de la cohésion du groupe.

Les savoir-faire et les technologies que les soldats doivent maîtriser sont donc toujours plus nombreux sans pour autant se substituer à leurs compétences de base. Le concours d'armée a justement pour objectif de valoriser non seulement les compétences individuelles telles que le tir, l'orientation, l'aide à soi-même et au camarade ou la maîtrise des moyens d'observation, mais aussi de tester les aptitudes collectives comme la cohésion et la polyvalence tactique et de renforcer les compétences de commandement des chefs face à la fatigue, aux conditions climatiques et à la créativité de l'adversaire.

L'édition 2025 s'est déroulée en trois phases. La première consistait en une journée de remise à niveau de l'instruction de base des participants. La seconde, une instruction axée sur l'engagement, proposait aux patrouilles une liste de postes à choix: franchissement de plans d'eau et d'obstacles, maîtrise des différentes armes de corps de l'armée, orientation en terrain difficile et exercices d'endurance leur per-

mettant de renforcer leur confiance dans leurs savoir-faire techniques. Enfin, la troisième phase, consacrée à une mission tactique et précédée d'une infiltration à pied, constituait le cœur du concours. Durant près de vingt heures, dans des conditions hivernales rigoureuses, les patrouilles ont mené des missions de reconnaissance, des raids et des embuscades, avec à la clef un classement en fonction des résultats sur les différents postes.

L'état de préparation de l'armée et sa capacité dissuasive ne se mesurent

pas qu'à l'aune de programmes d'armement ou de pour-cent de PIB. La guerre en Ukraine a démontré l'importance de renforcer l'instruction de base et les forces morales de la troupe, la confiance des soldats dans leurs savoir-faire fondamentaux et les compétences des chefs. En complément aux grands exercices en formation en Suisse et à l'étranger, le Concours d'armée contribue donc de manière concrète au renforcement de la capacité de défense.

Edouard Hediger

Il faut sauver le climat de l'Øresund

La Confédération doit-elle ou non subventionner, à hauteur de 10 millions de francs, une liaison par train de nuit entre Bâle et Malmö? Telle était la question très sérieuse à laquelle les parlementaires fédéraux ont finalement répondu par la négative.

LE COIN DU RONCHON

Le débat qui s'est ensuivi sur la blondeur ou non des Suédoises et sur leur beauté supposée, malgré son caractère anecdotique, a eu ce grand mérite de permettre aux personnes peu férues de géographie de découvrir dans quel pays se situait Malmö.

L'enjeu du vote parlementaire était pourtant considérable: il s'agissait de sauver la Terre face aux terribles changements climatiques. Car en finançant deux voitures-couchettes aux neuf dixièmes vides, on évite des milliers de trajets en avion!

Bon... *des milliers*, peut-être pas, mais sûrement quand même *quelques-uns*.

En fait... *quelques-uns*, ce n'est même pas très sûr, car selon nos recherches il n'y a aucun vol direct pour Malmö, que ce soit depuis Bâle, depuis Zurich ou depuis Genève. Il faut compter au minimum une, voire souvent deux escales. Y a-t-il beaucoup de voyageurs qui sont prêts à passer des heures dans des aéroports de transit pour se rendre à celui de Malmö, situé à 30 kilomètres du centre-ville?

Question subsidiaire: y a-t-il beaucoup de voyageurs qui sont prêts à passer une quinzaine d'heures à mal dormir dans un wagon constamment secoué, pour se rendre dans une ville dont Wikipedia nous dit qu'il y pleut *régulièrement et toute l'année*, qu'elle est *une des villes les plus multiculturelles du pays*, qu'elle est *confrontée à la criminalité, à la guerre des gangs et au trafic d'armes* et que *le vélo y est un moyen de transport privilégié*?

A Lausanne, au moins, il ne pleut pas toute l'année.

LA NATION

Rédaction
Cédric Cossy

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges